



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5400 Mortier / Revêtement Époxy Autolissant (Base)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- Nom et/ou code du produit** : 5400 Mortier / Revêtement Époxy Autolissant (Base)
- Manufacturier** : Rust-Oleum Netherlands BV, B.P. 138, NL-4700 AC Roosendaal, Pays-Bas
SA Martin Mathys, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique
- Numéro de téléphone en cas d'urgence** : Rust-Oleum: +31(0)165-593636; Télécopieur: +31(0)165-593600
Martin Mathys: +32(0)13-460200; Télécopieur: +32(0)13-460201
- Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS** : rpmeurohas@ro-m.com
- Utilisation du produit** : Base pour peintures à 2 composants.
Revêtements de protection pour les constructions industrielles.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

- Classification** : Xi; R36/38
R43
R52/53
- Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Dangers pour l'environnement** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Avvertissements supplémentaires** : Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au sens de la Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE)

Nom chimique	No CAS	%	N° UE	Classification
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	25068-38-6	10 - 25	500-033-5	Xi; R36/38 R43 N; R51/53 [1]
alcool benzylique	100-51-6	1 - 2.5	202-859-9	Xn; R20/22 [1]
2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	1 - 2.5	216-823-5	Xi; R36/38 R43 [1]
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	0 - 1	265-198-5	Xn; R65 Xi; R37 R66 N; R51/53 [1] [2]
dipentène	138-86-3	0 - 1	205-341-0	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53 [1]
mésitylène	108-67-8	0 - 1	203-604-4	R10 Xi; R37 N; R51/53 [1] [2]
propylbenzène	103-65-1	0 - 1	203-132-9	R10 Xn; R65 Xi; R37 N; R51/53 [1] [2]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Inhalation peu probable dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne pas provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Assurer une ventilation adéquate. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

- Manutention** : Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'embruns ou de brouillard générés lors de l'application de cette préparation. Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.
- Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.
- Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout..

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques : Aucune mesure spéciale. La ventilation générale est habituellement suffisante. Fournir un dispositif de rinçage oculaire d'urgence et une douche de décontamination d'urgence à proximité de l'aire de travail.

Nom des ingrédients

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

mésitylène

propylbenzène

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007).

VME: 150 mg/m³, (Hydrocarbures aromatiques, C9 - C12, ensemble des vapeurs)
8 heure(s). Forme: Vapeur

INRS (France, 12/2007).

TWA: 100 mg/m³ 8 heure(s).
TWA: 20 ppm 8 heure(s).
STEL: 250 mg/m³ 15 minute(s).
STEL: 50 ppm 15 minute(s).

INRS (France, 12/2007). Remarques: indicative exposure limits

TWA: 150 mg/m³, (Hydrocarbures aromatiques, C9 - C12, ensemble des vapeurs)
8 heure(s). Forme: vapeur

Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utilisez les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection respiratoire : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heures (temps de protection): gants: caoutchouc nitrile (EN 374) .

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition. L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux (EN 166) .

Protection de la peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467) .

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

État physique : Liquide.
Odeur : Inodore.
Couleur : Selon numéro du produit
Point d'éclair : Coupe fermée: >130°C (>266°F) [ISO EN 2719 / DIN 51758 / ASTM D93]
Point d'ébullition : >200°C (392°F)
Volatilité % : 0% (v/v). 0% (p/p).
Viscosité : Dynamique: >7000 mPa·s (>7000 cP)
Densité relative (kg/L) : 1.2 - 1.5 kg/l

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour obtenir des détails.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau.

La préparation contient des diluants réactifs à base d'époxy, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Une pénétration dans l'organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n'a pas causé le même effet chez l'animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

Contient du (de la) résine époxy de bisphénol-A, poids.mol. < 700, bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, dipentène. Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>11400 mg/kg	-
alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	>4178 mg/m ³	4 heures
	Vapeur CLmin Inhalation	Rat	2000 ppm	4 heures
2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	DL50 Cutané	Lapin	20 gm/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	11300 uL/kg	-
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	DL50 Cutané	Lapin	>2 mL/kg	-
	Dlmin Orale	Rat	5 mL/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	>590 mg/m ³	4 heures
	Vapeur CL50 Inhalation	Rat	>19000 mg/m ³	4 heures
	Vapeur			
dipentène	DL50 Orale	Rat	5300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
mésitylène	TDL ₀ Sub-cutané	Rat	12 mL/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	24000 mg/m ³	4 heures
	Vapeur CL50 Inhalation	Rat	24000 mg/m ³	4 heures
	Vapeur			
propylbenzène	DL50 Orale	Rat	7500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6040 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	65000 ppm	2 heures
	Vapeur CL50 Inhalation Gaz.	Rat	65000 ppm	2 heures
	CLmin Inhalation	Souris	20000 mg/m ³	4 heures
Vapeur				

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom des ingrédients	Résultat	Espèces	Exposition
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë CE50 3.6 mg/L	Daphnie - daphnie	24 heures
	Aiguë CI50 220 mg/L	Algues	96 heures
	Aiguë CL50 9.4 mg/L	Poisson - Barbe rayée	24 heures
	Aiguë CL50 3.1 mg/L	Poisson - Tête de boule	96 heures
	Aiguë CL50 1.5 mg/L	Poisson - Truite arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss)	96 heures
	Aiguë CE50 55 mg/L	Daphnie - Daphnia magna	24 heures
	Aiguë CI50 700 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 460 mg/l Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	Aiguë CL50 646 mg/L	Poisson - Leuciscus idus	48 heures
	Aiguë CL50 15 mg/l Eau de mer	Poisson - Inland silverside - Menidia beryllina - 40 à 100 mm	96 heures
alcool benzylique	Aiguë CL50 10 mg/l Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 33 à 75 mm	96 heures
	Aiguë CE50 2 à 10 mg/L	Daphnie	24 heures
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Aiguë CI50 1 à 3 mg/L	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 2 à 5 mg/L	Poisson	96 heures
dipentène	Aiguë CE50 17 à 33 ppm Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 568 à 852 ppm Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 966 à 1652 ppm Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

mésitylène	Aiguë Cl50 53 mg/L Aiguë Cl50 25 mg/L Aiguë CL50 13000 ug/L Eau de mer Aiguë CL50 12520 à 15050 ug/L Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus Algues - Scenedesmus subspicatus Crustacés - Dungeness or edible crab - Cancer magister - Zoea Poisson - Poisson rouge - Carassius auratus - 1 à 1.5 années - 13 à 20 cm - 20 à 80 g Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	48 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures
propylbenzène	Aiguë CL50 1550 ug/L Eau douce		

Informations écotoxicologiques

Biodégradabilité

Nom des ingrédients	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 301B	12 % - Non facilement	- 28 jours	-
alcool benzylique	-	77 % - Facilement	- 28 jours	-

Conclusion/Remarque : Ce produit présenterait une vitesse de biodégradation très lente, inférieure à 30% de dégradation sur une période de test de plus de 28 jours.

Nom des ingrédients	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	-	-	Non facilement
alcool benzylique	-	-	Facilement
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Eau douce <28 jours	-	Inhérent

Potentiel bioaccumulatif

Nom des ingrédients	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	3 à 5	100 à 3000	élevée
alcool benzylique	1,1	-	faible
2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	3,84	-	élevée
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	>3	-	élevée

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À éliminer conformément à toute la réglementation nationale et locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés.

S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit est classé et étiqueté pour la mise sur le marché conformément à la directive 1999/45/EC comme suit :

Symbole(s) de danger :



Irritant

Mentions de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Phrases de sécurité** : S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37- Porter des gants appropriés.
S56- Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Contient du (de la)** : résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen \leq 700
2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
- COV du produit prêt à l'emploi** : IIA/j. Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple. Valeurs limites de l'UE : 550g/l (2007) 500g/l (2010.)
Ce produit contient un maximum de 1 g/l de COV.
- Inventaire d'Europe** : Indéterminé.
- Autres Réglementations CE**
- Avertissements supplémentaires** : Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.
- Code NC** : 3824 90 70
- Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.
- Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen \leq 700 RG 51
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) RG 84
mésitylène RG 84
propylbenzène RG 84
- Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: concerné
- Remarque** : RG 51) Affections professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.
RG 84) Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques et aromatiques et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales), alcools, cétones, esters, éthers et glycols et leurs éthers.

16. AUTRES INFORMATIONS

- Texte complet des phrases R dont il est question aux sections 2 et 3 - France** : R10- Inflammable.
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit. ©Copyright by Rust-Oleum Netherlands B.V. / Martin Mathys B.V.